

FEDERATION FRANCAISE DE PELOTE BASQUE

Association déclarée loi du 1^{er} juillet 1901

Siège Social : 60 Avenue Dubrocq - 64100 Bayonne

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE LA FFPB
DU 26 MARS 2022**

L'an deux mille vingt-deux,
et le 26 mars, à 9 heures 30, en visioconférence,

Les membres de l'association « FEDERATION FRANCAISE DE PELOTE BASQUE » se sont réunis au siège social afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Approbation des modifications des Statuts de la FFPB.**

1. Ouverture de l'assemblée générale extraordinaire par le Président, M. Lilou ECHEVERRIA

Le Président de la FFPB, Lilou Echeverria, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toutes et à tous à cette assemblée générale extraordinaire.

Il remercie par leur présence :

Les Présidents de Ligues et Comités :

- Monsieur Pierre GARICOECHEA – Ligue Nouvelle-Aquitaine
- Monsieur Rémi LABAU – Ligue Occitanie
- Monsieur Pierre DAGUERRE – Ligue Ile-de-France
- Monsieur Jean-Paul LASTRA – Ligue Auvergne-Rhône-Alpes
- Monsieur Jean-Claude BERTHELOT – représentant Ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Monsieur Willy MANGAMAN MOUNY – Ligue Ile de La Réunion

- Monsieur Philippe MAUMET – Comité départemental Corrèze
- Monsieur Jacques LACROIX – représentant Comité départemental de Côte d'Argent
- Monsieur Charles SOURP – Comité départemental des Landes
- Monsieur Christian PAILLOLE – Comité départemental du Lot et Garonne
- Monsieur Jean-Michel GARAYAR – Comité départemental des Pyrénées-Atlantiques et Comité territorial du Pays Basque
- Monsieur Gilles LOLIBE – Comité territorial du Béarn
- Monsieur Lionel FAGET – Comité départemental des Hautes Pyrénées
- Monsieur Jean Paul CHAMBORD – Comité départemental de Paris
- Monsieur Alain COMORGE – Comité départemental de la Métropole de Lyon et du Rhône

Et cite les personnes excusées :

- Monsieur Dimitry CHOI – Président Ligue St Pierre et Miquelon
- Madame Françoise CLAR – Présidente Comité départemental de Haute-Garonne, Ariège et Aude
- Monsieur Jean-Claude JOUGUET – Président Comité départemental du Gers
- Monsieur Jérôme PLAINCHAMP – Président Comité départemental du Tarn
- Monsieur Pierre PLANSON – Président Comité départemental des Alpes-Maritimes
- Monsieur Ludovic LALEU – Président Comité départemental du Nord
- Monsieur Lionel LALEU – Président Comité départemental du Pas de Calais
- Le président du club Lau-Herri Arcangues.

2. Décompte des voix et vérification du quorum

Les listes d'émargement font apparaître le nombre de voix suivant (ligues-comités clubs) :

| | | |
|-----------------------------|----|-----|
| NOUVELLE-AQUITAINE | : | 586 |
| OCCITANIE | : | 61 |
| ILE-DE-FRANCE | : | 25 |
| HAUTS DE FRANCE | : | 2 |
| PROVENCE-ALPES-COTES-AZUR | : | 11 |
| AUVERGNE-RHONE-ALPES | : | 2 |
| ILE-DE-LA-REUNION | .. | 7 |
| ST-PIERRE-MIQUELON | : | 0 |
| Centre Val de Loire (Tours) | : | 0 |
| Pays de la Loire (Nantes) | : | 0 |
| Corse | : | 0 |
| Nouvelle Calédonie | : | 0 |

Voix : Ligues/Comités/Clubs émargés 694 sur 1 187 voix (convoquées)

Le quorum 595 voix étant atteint, l'assemblée générale extraordinaire peut se dérouler normalement.

3. Approbation des modifications des Statuts de la FFPB

Les modifications des articles des Statuts sont exposées. Voir *pièce jointe (0 Statuts)*.

Ci-dessous numéros des articles des Statuts modifiés :

010.2

011.0 Constitution

011.1 Mode de représentation

011.2 Fonctionnement

011.30 Droits de Vote

011.301 Vote par pouvoir

011.302 Vote par procuration

011.303 Cas particulier des associations situées hors métropole : Corse, Saint Pierre et Miquelon, Nouvelle Calédonie, La Réunion, Mayotte

011.4 Assemblée Générale Elective

011.40 Modalités de Vote lors de l'Assemblée Générale Elective

011.41 Mode de représentation lors de l'Assemblée Générale Elective *création art*

011.42 Procuration et Pouvoir lors de l'Assemblée Générale Elective *création art*

011.43 Elections – Déroulement *création art*

011.44 Période précédant les élections *création art*

011.5 Assemblée Générale Elective des Ligues et des Comités *création art*

012.0 Composition

012.1 Candidature

012.2 Election

012.4 Fonctionnement

012.6 Vacance d'un membre

012.7 Comité Directeur des Ligues et des Comités *création art*

013.0 Elections

013.3 Présidence et Incompatibilités

013.4 Vacance du poste de Président

014.10 Commission de surveillance des opérations électorales

014.11 Commission médicale

014.12 Commission des Arbitres

014.2 Autres Commissions

040 PRESENTATION DOCUMENTS OFFICIELS

Le Président met aux voix la résolution suivante figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des modifications des Statuts de la FFPB, valide les termes de ce document.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS ET REPRESENTES.

2. Clôture de l'assemblée générale extraordinaire par le président M. Lilou Echeverria

Plus rien n'étant à délibérer et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 9h45.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et le Secrétaire général.



Le Secrétaire Général,
Alain ROLLET



Le Président,
Lilou ECHEVERRIA